

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/11/2020

Réuni le : 04/12/2020

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Libellé de la délibération :

Contrat SUIClean:

Monsieur le Principal propose de signer le contrat suivant :

• Contrat d'abonnement avec la société SUIClean relatif à la mise à disposition, l'installation et la mise en service d'une centrale de dilution ainsi que la fourniture des consommables nécessaires à son utilisation.

Ce dispositif est envisagé pour d'une part réaliser des économies concernant les produits d'entretien des locaux et d'autre part pour rechercher un effet bénéfique pour la santé des utilisateurs.

En effet, la dilution des produits sera réalisée automatiquement évitant ainsi les sur dosages ou les dilutions trop importantes.

Un essai des équipements sera réalisé pendant plusieurs semaines (14 décembre au 31 janvier) et ce n'est qu'à l'issue de ce test et si celui ci est concluant qu'une décision sera prise

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0